

Bordereau de versement

des 13% de solde de taxe d'apprentissage 2022

RAISON SOCIALE	<input type="text"/>		
ACTIVITÉ	<input type="text"/>		
ADRESSE	<input type="text"/>		
CP	<input type="text"/>	VILLE	<input type="text"/>
SIRET	<input type="text"/>		
NOM	<input type="text"/>	PRÉNOM	<input type="text"/>
TÉL.	<input type="text"/>	MAIL	<input type="text"/>

AIDE AU VERSEMENT (13% DES 0.68% DE TAXE D'APPRENTISSAGE)

Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0.68% de la masse salariale.

La taxe d'apprentissage comprend :

- une fraction égale à 87% de la taxe destinée au financement de l'apprentissage (elle est perçue par l'URSSAF qui la reversera à France Compétences).
- une fraction égale à 13% (solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (c'est vous qui choisissez l'établissement de formation à qui verser ce solde)

LES CODES UAI DE NOS CENTRES **0801907N pour AMIENS** **0592758C pour LILLE**
 0592764J pour VALENCIENNES

MONTANT VERSÉ

Merci d'indiquer le Cnam Hauts-de-France
comme bénéficiaire

Nos coordonnées bancaires

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 3002 7177 6100 0186 9790 130

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFRPP

Un reçu vous sera envoyé avec le montant versé et la date de versement.

Merci de nous retourner ce bordereau :

par mail : catherine.gadiffet@lecnam.net

par courrier : Cnam Hauts de France - service taxe d'apprentissage
Avenue des facultés
80000 Amiens

Pour toutes questions relatives au versement de la taxe d'apprentissage, veuillez contacter **Catherine Gadiffet** au **03 22 33 65 54**